



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du Conseil de Communauté du 9 novembre 2023
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS**

**Nombre de membres 14
Etaient présents : 12 membres – 1 procuration – 13 votants**

Administration Générale

347/2023 Approbation du projet de territoire du Pôle d'équilibre territorial et rural de Sélestat Alsace Centrale

Madame Noëllie HESTIN présente :

RÉSUMÉ

Le comité syndical du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de Sélestat Alsace Centrale a adopté son projet de territoire par délibération du 21 septembre 2023. Pour entériner celui-ci, les communautés de communes sont tenues de l'approuver.

RAPPORT

Par délibération du 21 septembre 2023, le comité syndical du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de Sélestat Alsace Centrale a adopté son projet de territoire conformément à l'article L. 5741-2 du Code général des collectivités territoriales.

Aux termes de cet article, ce document « définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les établissements publics de coopération intercommunale ou, en leur nom et pour leur compte, par le pôle d'équilibre territorial et rural. Il doit être compatible avec les schémas de cohérence territoriale applicables dans le périmètre du pôle. Il peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt territorial. »

Le projet de territoire du PETR de Sélestat Alsace Centrale s'articule autour de trois grands thèmes:

1. Aménager durablement le territoire en visant un développement sobre, équilibré et solidaire,
2. Engager le territoire dans la transition écologique et énergétique,
3. Développer les collaborations, l'engagement citoyen, l'innovation et les coopérations transfrontalières,

Ces trois thèmes sont déclinés en plusieurs axes, chacun d'eux étant les actions et projets portés aujourd'hui et demain par le PETR.

Ce document cadre et stratégique aura pour corollaire une convention territoriale laquelle posera les conditions pour la mise en œuvre de manière opérationnelle dudit projet de territoire.

L'article précité prévoit également que le projet de territoire est « approuvé par les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre » qui le composent.

C'est l'objet de la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L. 5741-2 ;
Vu le projet de territoire du PETR de Sélestat Alsace Centrale approuvé le 21 septembre 2023 ;
Vu la demande d'approbation du projet de territoire notifiée par courriel du 11 octobre 2023 ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de territoire du PETR de Sélestat Alsace Centrale (cf. annexe 3)

DEMANDE au Président de notifier cette délibération au Président du PETR de Sélestat Alsace Centrale.

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

Le secrétaire de séance,



Rémy VOINSON

Le Président,



Jean-Marc BURRUS